

Drogues au volant: trois quarts des conducteurs condamnés à une peine alternative avaient fumé du cannabis

Le nombre de conducteurs sous l'influence de drogues en hausse de 35% ces 3 dernières années

Trois quarts des conducteurs condamnés par un juge à suivre une formation de sensibilisation à la conduite sous l'influence de drogues avaient fumé du cannabis. Le nombre de conducteurs positifs a par ailleurs fortement augmenté ces 3 dernières années: +35%. A l'occasion du 5^e anniversaire de ces formations, l'institut Vias organise aujourd'hui une journée d'études sur ce thème.

Cannabis pour 75% des participants aux formations

Depuis plus de 20 ans, l'institut Vias donne des formations à des contrevenants condamnés dans le cadre des peines alternatives. Durant ces formations, nos formateurs sensibilisent, de manière interactive, de petits groupes de participants aux risques liés à leur comportement et recherchent ensemble des alternatives à ce comportement.

Depuis 2012, l'institut Vias donne un module distinct relatif aux « Drogues dans la circulation » dans certains arrondissements. Nous sommes un des rares pays européens à dispenser ce type de formation. Plus de 1100 candidats l'ont déjà suivie. Une analyse de leur profil montre que plus de la moitié d'entre eux (53% en 2016) avait entre 18 et 25 ans. Dans trois quarts des cas (74%), ils ont été condamnés pour usage de cannabis au volant. 12% d'entre eux avaient pris des amphétamines et 9% de la cocaïne.

Le nombre de conducteurs positifs en hausse de 35% ces 3 dernières années

Le nombre de conducteurs contrôlés positifs au test de dépistage a considérablement augmenté ces dernières années. En 2014, 5048 conducteurs ont été sanctionnés ; en 2016, ils étaient 6819, soit une augmentation de 35%. Au cours du premier semestre 2017, 3525 conducteurs ont été contrôlés positifs aux drogues.

L'Institut National de Criminalistique et de Criminologie a récemment analysé 558 échantillons sanguins prélevés sur les conducteurs positifs aux drogues dans les arrondissements judiciaires de Malines, Mons et Turnhout. Dans tous les arrondissements, c'est le cannabis qui a été de loin le plus dépisté : il est apparu dans près de la moitié des échantillons analysés à Malines (47%) et Turnhout (44%) contre près de trois quarts des échantillons à Mons (74%). Souvent, il était question d'une combinaison de plusieurs drogues ou de drogues et alcool. A Turnhout, par exemple, 38% des échantillons contenaient une trace d'alcool et de drogues.

3% des conducteurs belges roulent sous l'influence de drogues

L'enquête européenne ESRA que l'institut Vias a menée dans 25 pays révèle que 3% des conducteurs belges affirment avoir consommé des substances illicites avant de prendre le volant au cours de l'année écoulée.

Drogues + alcool = risques x 200

La consommation de drogues est dangereuse pour la santé et a évidemment des effets sur le comportement au volant qui varient en fonction de la drogue consommée.

Avec le cannabis, le consommateur se sent planer et peut ressentir des sensations d'euphorie, de détente et d'apathie. Le temps de réaction augmente, la coordination des mouvements est réduite et la mémoire est affectée. Par conséquent, certaines manœuvres de conduite complexes, qui nécessitent que l'attention soit portée sur plusieurs tâches, peuvent être moins bien exécutées. Plusieurs études ont prouvé que la conduite sous l'influence de cannabis double le risque d'accident mortel.

Les drogues stimulantes, telles que les amphétamines, l'ecstasy et la cocaïne, donnent l'impression d'avoir davantage d'énergie et occultent la sensation de fatigue. Le conducteur peut alors adopter une conduite plus téméraire, plus rapide et plus agressive. Il prend également plus de risques, alors qu'il a moins de contrôle sur son véhicule

C'est surtout la combinaison de drogues entre elles ou avec de l'alcool qui altèrent le plus les capacités de conduite. Ainsi, l'étude européenne DRUID a montré que les conducteurs qui ont une alcoolémie de 1,2‰ tout en ayant consommé de la drogue courent 200 fois plus de risques d'être impliqués dans un accident.

Efficacité des peines alternatives

L'efficacité des formations se mesure en fonction de la manière dont les gens changent effectivement de comportement et donc récidivent moins.

En Belgique, il n'y a pas encore eu d'étude spécifique sur les effets de la formation relative aux drogues au volant. Mais selon Karin Genoe, administrateur délégué de l'institut Vias, « *une étude antérieure concernant l'efficacité de notre formation Driver Improvement en matière d'alcool au volant a montré que les conducteurs qui avaient suivi une formation étaient moins condamnés par la suite pour des infractions de roulage. S'ils sont tout de même condamnés, ils le sont moins vite qu'un groupe de contrôle qui n'a pas participé à ce type de formation* ».

Selon le ministre de la Justice Koen Geens: « *Le risque de se faire contrôler pour conduite sous l'influence de drogues a sensiblement augmenté ces dernières années. Parallèlement à cela, des sanctions suffisamment dissuasives sont prévues pour les conducteurs positifs, a fortiori en cas de récidive. Au niveau de la justice et de la police, nous espérons ainsi renforcer le message que nous ne tolérons pas ce comportement irresponsable* ».

Personnes de contact :

Benoît Godart, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20

Sieghild Lacoere, porte-parole du Ministre Koen Geens: 0475/50.55.50



Vias Institute
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411